



**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement 609-16**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 12 septembre 2016, le règlement suivant :

↳ **Règlement 609-16** *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier*

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 19 septembre 2016 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 26 septembre 2016.

Ledit règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 27 septembre 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA